

# DICRIM

**D**ocument  
**I**nformation  
**C**ommunal sur les  
**R**isques  
**M**ajeurs

DOCUMENT D'INFORMATION  
A CONSERVER



## LES RISQUES MAJEURS

Quels sont-ils et comment  
s'en protéger ?



EDITION 2020

Marseillan



- 04 Qu'est-ce qu'un risque P.C.S ?
- 05 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



## RISQUES NATURELS

- 06 Le risque inondation
- 08 Le risque submersion marine
- 10 Le risque feu de forêt
- 12 Le risque séisme
- 14 Le risque tsunami
- 16 Le risque météorologique
- 18 Le risque mouvement de terrain

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 20 Le risque T.M.D

## RISQUES SOCIETAUX

- 22 Le risque attentat
- 23 Les compétences de la commune face à un attentat

## RISQUE SANITAIRE

- 24 Le risque sanitaire



- 26 Qu'est-ce que l'I.A.L ?
- 27 Comment bien se préparer ?
- 28 Comment suis-je alerté ?
- 28 Pour aller plus loin

- 29 Je peux trouver le DICRIM
- 29 Les sites utiles
- 29 Les numéros d'urgence

# S'INFORMER POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité dont :

- - le préfet
- - le maire
- - le propriétaire en tant que gestionnaire
- - vendeur ou bailleur.

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire,

Yves MICHEL



## QU'EST-CE QU'UN P.C.S. ?

Ce document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en oeuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le Maire ou par la personne assurant la relève lorsque le Maire ne peut assumer son rôle.

Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en oeuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

## LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

**PPRI** : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

**PLU** : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

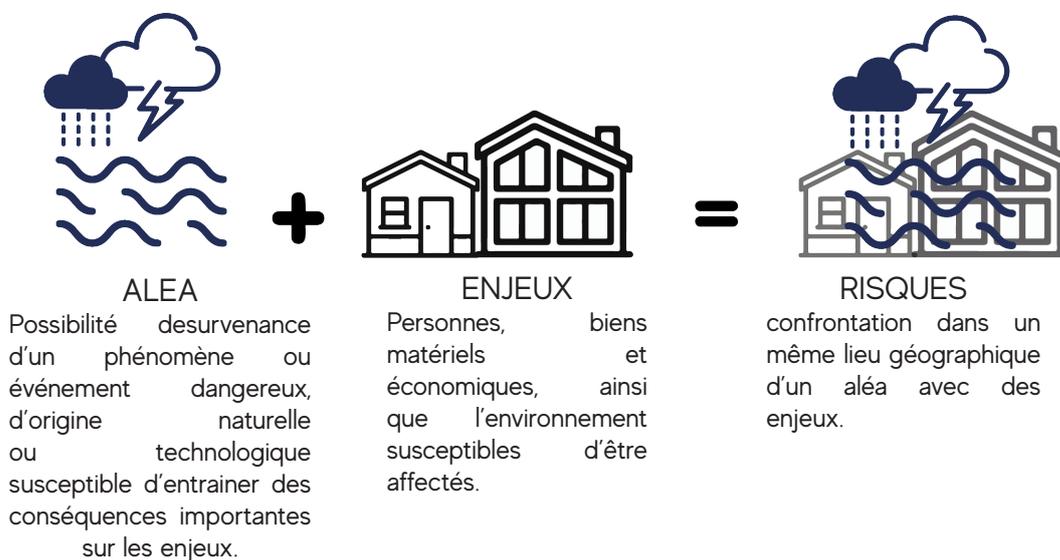
**PAPI** : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations auxquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se caractérise par **la confrontation** d'un **événement potentiellement dangereux** avec **des enjeux humains, économiques et environnementaux**.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.



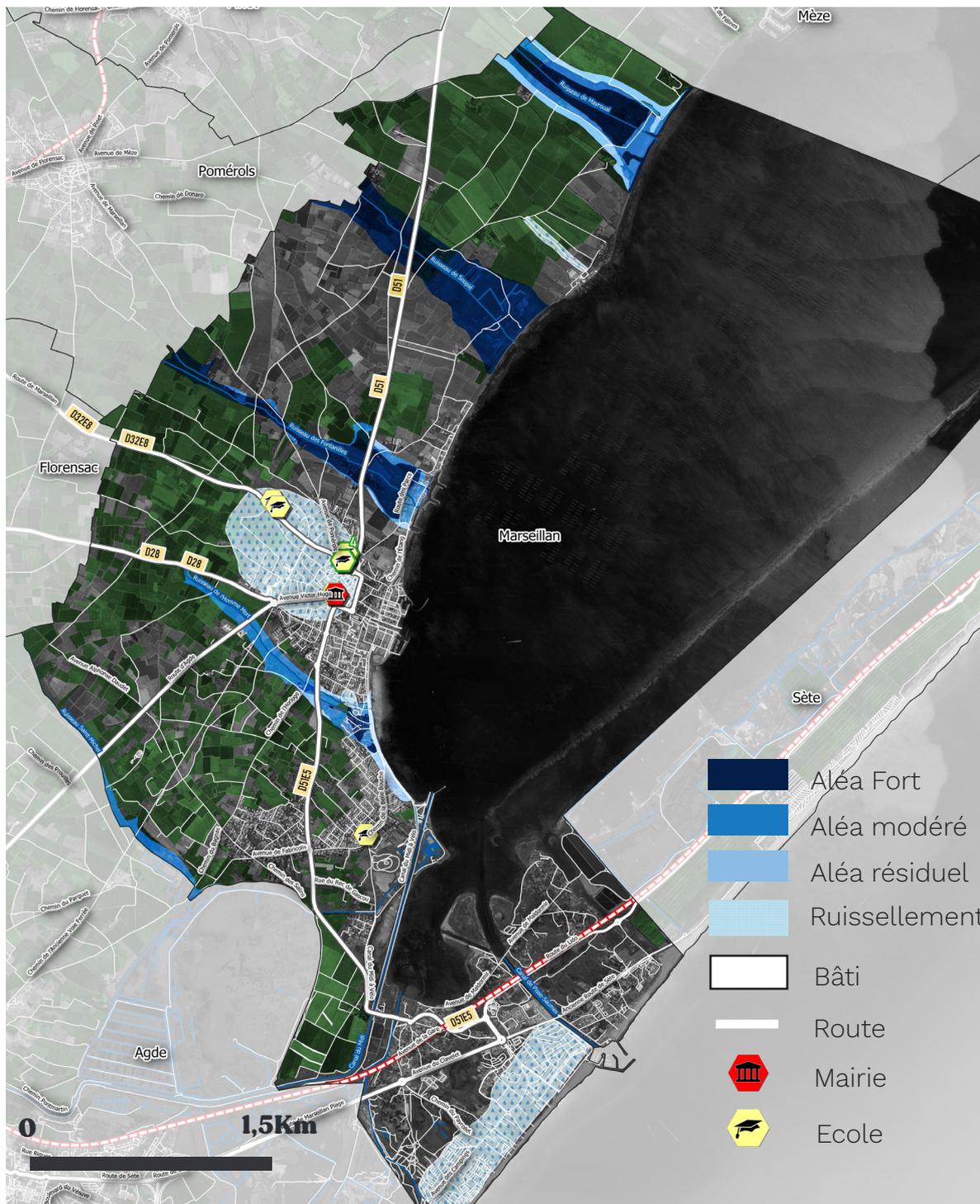
**Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.**

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.



## Risque inondation

Zonage du Plan de Prévention du Risque Inondation



### Les bons réflexes



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À  
L'ÉTAGE / JE ME  
METS EN HAU-  
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



# LE RISQUE INONDATION

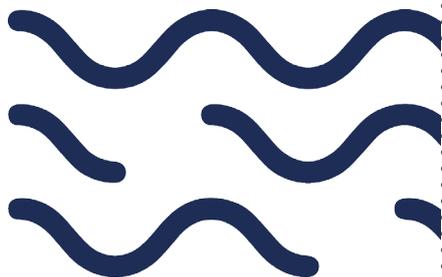
Une inondation est un phénomène hydro-climatique. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de fortes pluies sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de votre commune.

## Sur la commune

La commune de Marseillan possède un réseau hydrographique assez dense avec plusieurs ruisseaux : celui des Fontanilles, de l'Homme Mort, de Soupie, de Mayroual, et de Saint-Michel. Ils sont tous sujets à des crues à débordement et finissent leur course dans l'étang de Thau. Le ruissellement urbain est également présent dans le centre-ville et à Marseillan-plage.

## Les mesures mises en oeuvres

La commune de Marseillan est couverte par le plan de prévention du risque inondation (PPRI) du bassin-versant de l'Étang de Thau qui réglemente l'utilisation des sols dans les zones à risque.



## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

## Pendant 2

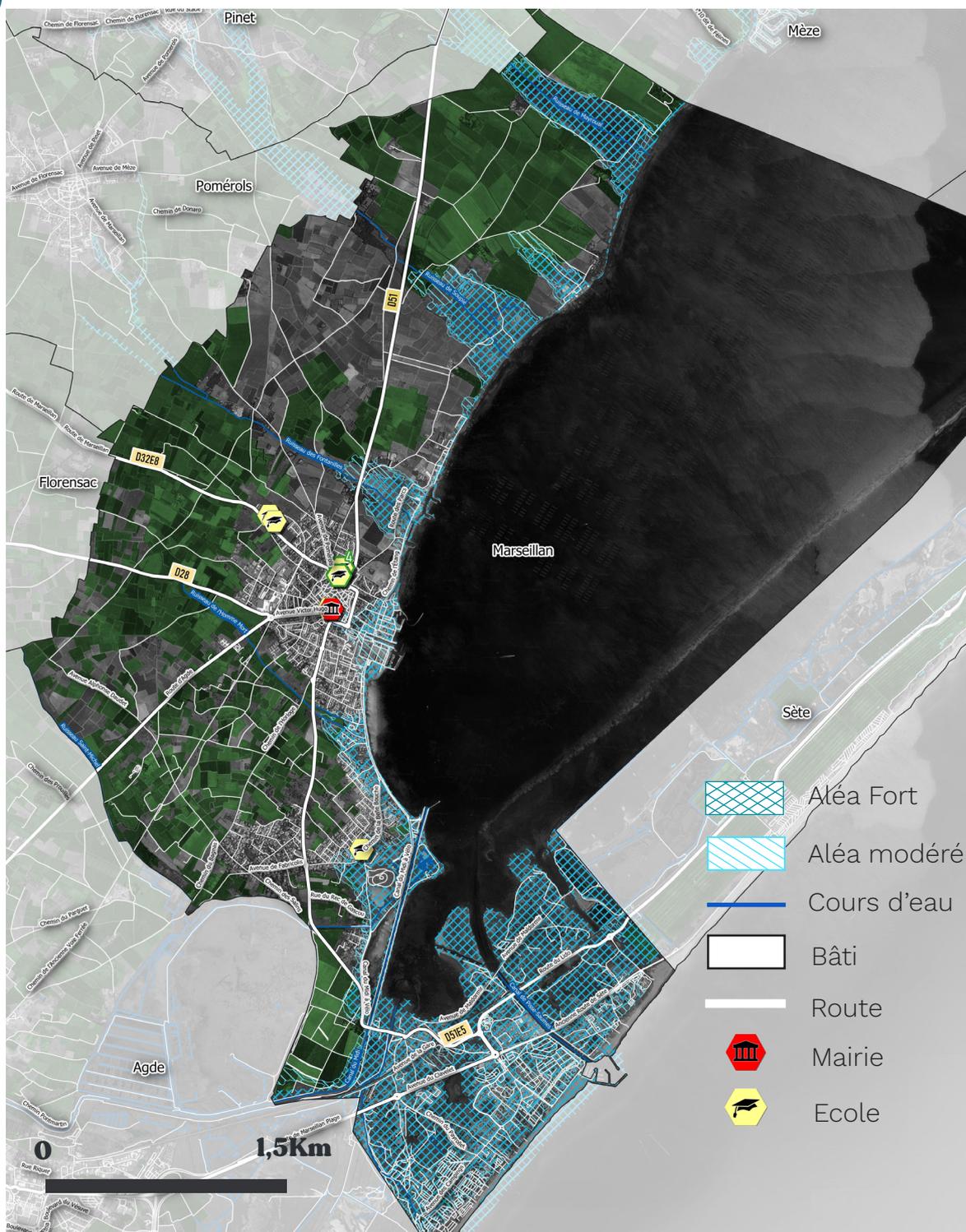
- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
  - J'amarre les cuves et autres objets flottants.
  - Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
  - Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
  - Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
  - Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



## Risque submersion marine



### Les bons réflexes



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À  
L'ÉTAGE / JE ME  
METS EN HAU-  
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



# LE RISQUE SUBMERSION MARINE

**L**a submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer avec des conditions météorologiques et marégraphiques importantes. Elle s'attaque généralement à des zones situées en-dessous du niveau de la mer.

Ce phénomène est lié à l'élévation du niveau marin due à une tempête associée à une pression atmosphérique faible avec des vents et une houle forte.

## Sur le département

Dans l'Hérault, le littoral occupe 10% du territoire donc 30 communes au total sont exposées à la submersion marine. Les côtes à lidos et les zones littorales basses sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. De plus, les enjeux présents sur ces zones sont nombreux avec la pression démographique et le tourisme de plus en plus élevés.

## Sur la commune

La commune de Marseillan est exposée au risque de submersion marine à cause de sa proximité avec la mer et l'étang de Thau. Bien que ce phénomène touche une bonne partie de la commune, c'est surtout Marseillan-Plage qui est affecté.

## 1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

## Pendant 2

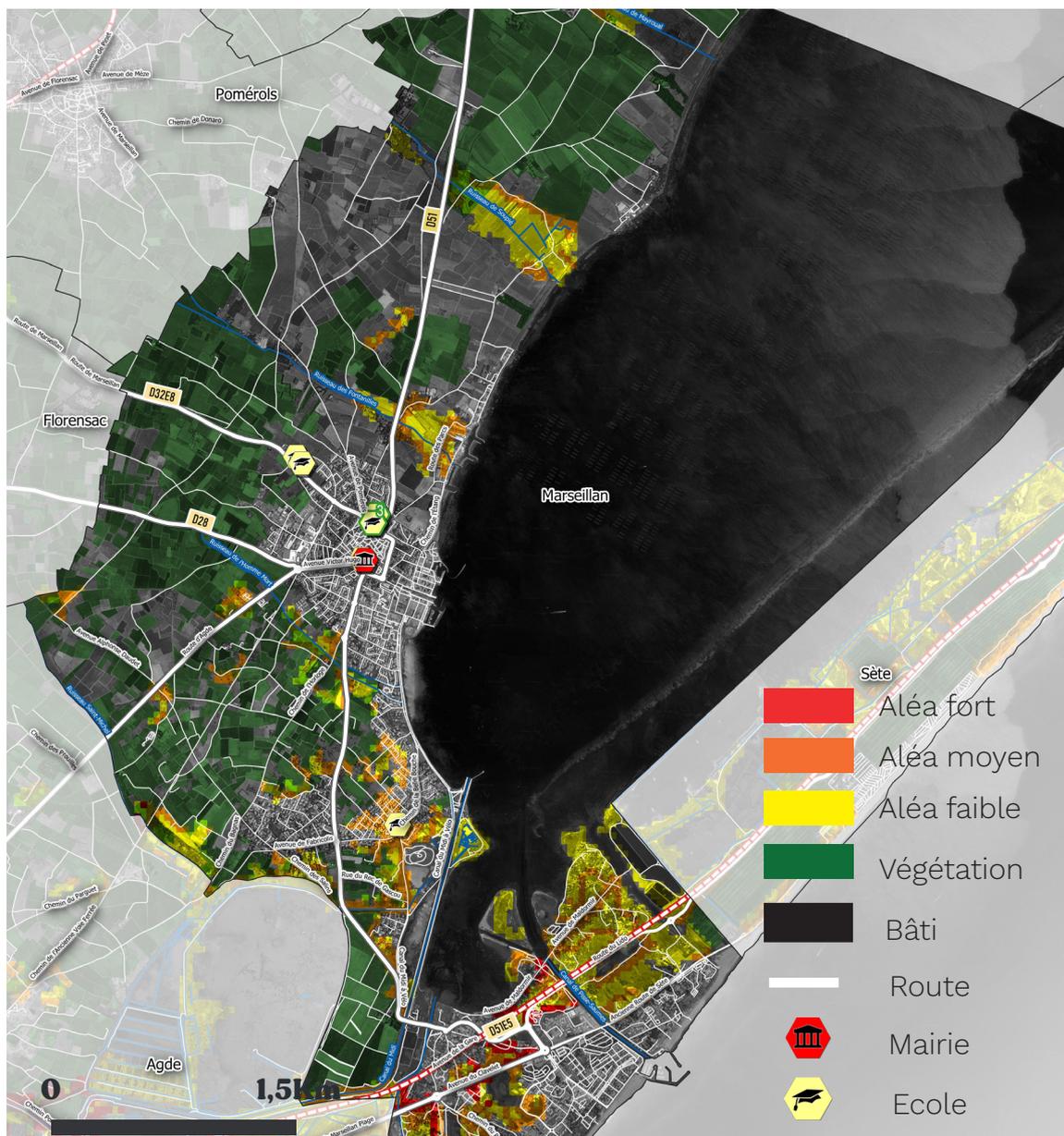
- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain.

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



## Risque feu de forêt



### Les bons réflexes



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



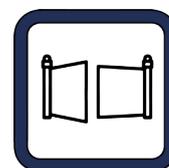
JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS LE  
BÂTIMENT LE  
PLUS PROCHE  
OU EN  
ÉVACUANT  
LA ZONE.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
L E S E N F A N T S À  
L'ÉCOLE.



JE NE  
SATURE PAS  
LES RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



# LE RISQUE DE FEU DE FORET

Un incendie dit «feu de forêt» est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque. Principalement dû à la présence d'essences particulièrement combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

## Sur la commune

Marseillan, comme de nombreuses commune de l'Hérault, est soumise au risque incendie. Il est important de prendre en compte les petits gestes du quotidien dans les actions de prévention pouvant réduire de 60% les incendies sur ma commune. Il est essentiel que je reste vigilant et que j'alerte en cas de risque potentiel. Dans le cadre des plans de prévention contre les incendies, les services locaux mettent en oeuvre des dispositifs afin d'éviter la mise en danger des enjeux sur les zones sensibles.

## 1 Avant

- J'entretien ma parcelle en débroussaillant régulièrement.
- Je prévois des moyens de luttés (réserve d'eau, équipement essentiel).
- Je repère les voies d'évacuation et les abris potentiels.
- Je vérifie l'étanchéité des ouvertures et l'état de la toiture.

## Pendant 2

Si je suis témoin :

- J'informe les pompiers sur le lieu.
- Si j'en ai la capacité j'interviens sur le feu naissant sans me mettre en danger.

Pour les feux de forêts :

- Je m'éloigne dos au vent.
- Je m'abrite dans un abri proche.
- Je ferme les ouvertures et bouche les aérations avec des tissus humides.
- Je respire à travers un tissu humide.

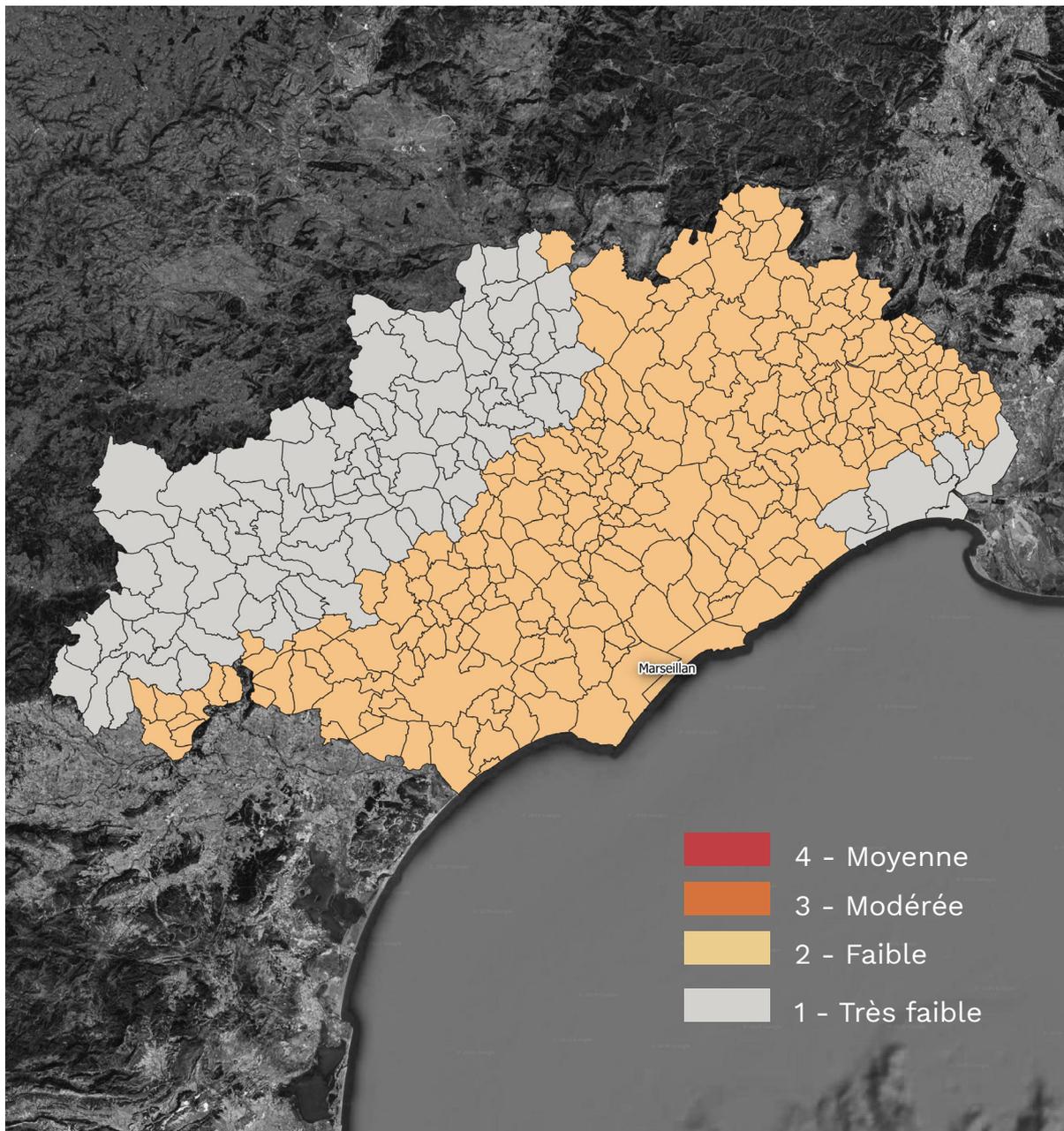
Mon habitation face au risque :

- J'ouvre mon portail pour faciliter l'accès aux secours et pompiers.
- J'arrose régulièrement ma maison et je n'oublie pas de mettre à l'abri mon éventuel matériel situé à l'extérieur.
- Je coupe le gaz et l'électricité dehors et dedans.

## 3 Après

- Je m'occupe des feux pouvant subsister
- Je me tiens informé des consignes





**Les bons réflexes**




JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ.



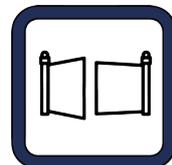
JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



DANS UN BÂTIMENT, JE ME METS À L'ABRI SOUS UNE TABLE OU UN ENCADREMENT DE PORTE.



J'OUVRE LES ENTRÉES DE MON DOMICILE (PORTAIL).



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



# LE RISQUE SEISME

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être devastateurs en fonction de leurs résistances. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

## Dans le département

La réglementation nationale parasismique a fait l'objet de 2 décrets datés du 22 octobre 2010. Il s'agit du décret n° 2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et du décret n° 2010-1255 délimitant 5 zones de sismicité du territoire français (découpage communal).

Depuis 1980, une centaine de séismes, de magnitude faible ont été enregistrés dans l'Hérault ou en proximité immédiate. La magnitude maximale mesurée dans le département est de 4 sur l'échelle de Richter le 28 juin 1950. L'épicentre se situait dans le massif de la Corbières et a engendré de nombreux dommages.

## Sur la commune

Marseillan est située à proximité du massif des Cévennes, il est donc possible de ressentir des secousses, mais la commune reste dans une zone de sismicité 2/5, elles seront donc de faible intensité.

## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## Pendant 2

### Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.
- Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.

### Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

### Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

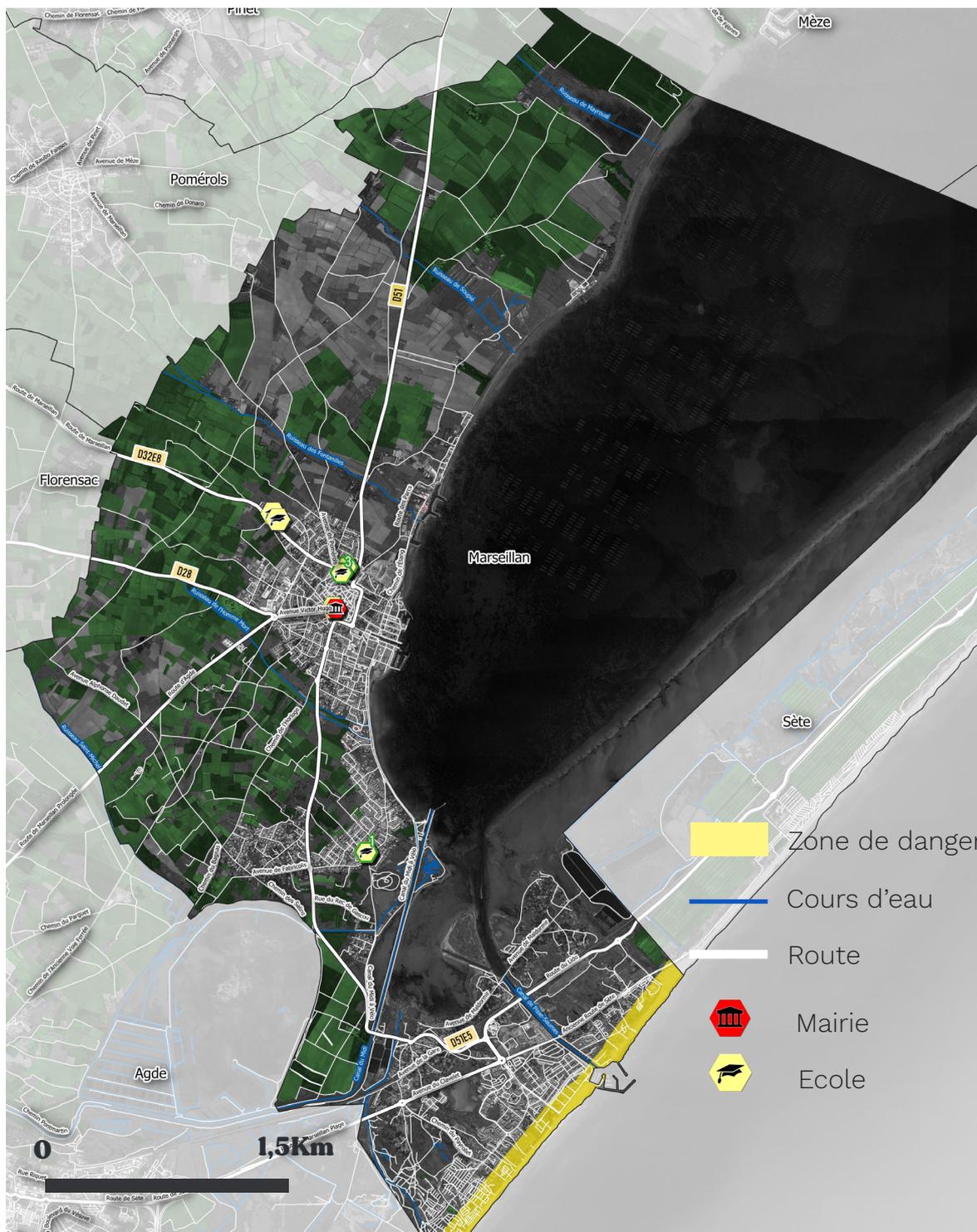
## 3 Apres

- Je fais attention car les répliques sont possibles.
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique.
- J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.





## Risque tsunami



### Les bons réflexes



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À  
L'ÉTAGE / JE ME  
METS EN HAU-  
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



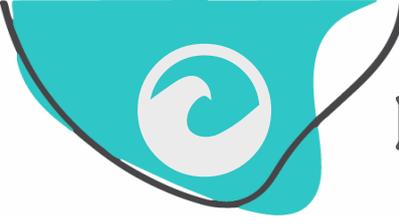
JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



# LE RISQUE TSUNAMI

Un tsunami se décrit par des ondes de période très longue provoquant d'énormes vagues sur les côtes. Il peut être généré par un mouvement brutal du fond de la mer au cours d'un séisme, un glissement de terrain ou une éruption volcanique sous-marine. Ce type d'événement entraîne le déplacement d'une grande masse d'eau.

Les plages, les ports et les zones urbanisées du littoral peuvent être impactés de manière violente.

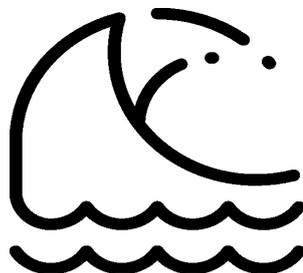
## Sur le département

Tout comme l'ensemble de l'arc Méditerranéen, le département de l'Hérault est exposé au risque de tsunami. Deux zones sismiques sont dangereuses : les côtes nord-africaines et la mer Ligure. Un séisme au niveau d'un de ces points pourrait générer un tsunami qui toucherait les côtes en 1h15 environ.

On recense huit séismes au large des côtes algériennes qui ont généré des tsunamis en Méditerranée. Le plus récent date de 2003.

## Sur la commune

La commune étant proche de la mer, elle est directement exposée aux tsunamis. Les plages, les ports et les zones urbanisées sont vulnérables, Marseillan-Plage plus particulièrement.



## 1 Avant

- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS)
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.
- J'apprends à reconnaître les signes annonciateurs (séisme, évolution anormale / rapide du niveau de la mer, bruit sourd et inhabituel)

## Pendant 2

- Je ferme toutes les ouvertures (portes, fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
  - J'amarre les cuves et autres objets flottants.
  - Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je m'éloigne du bord de mer rapidement (plage, port)
- Je me mets en sécurité en me rendant rapidement sur les hauteurs / immeuble à plusieurs étages à pieds.
  - Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
  - En mer, je me dirige vers le large
- Je ne descend pas à la cave ou dans un parking

## 3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
  - Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.

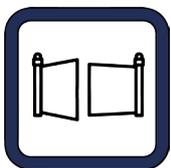


DEPARTEMENTS EXPOSÉS AUX ÉPISODES CÉVENOLS

Les bons réflexes



JE PENSE  
À COUPER  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES  
ENTRÉES DE  
MON DOMICILE  
(PORTAIL).



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS  
LE BÂTIMENT  
LE PLUS  
PROCHE OU EN  
ÉVACUANT LA  
ZONE.



JE NE PREND  
PAS LA ROUTE  
JE NE PREND  
PAS DE  
RISQUES.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
C H E R C H E R  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



# LE RISQUE METEOROLOGIQUE

**L**e risque climatique est induit par une variation extrême des températures qui peut déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la vigilance météorologique de Météo-France : vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages, submersion marine.

## Sur le département

L'Hérault dispose d'un climat méditerranéen marqué avec des hivers doux, des étés chauds et secs, et un régime pluviométrique intense. Ces spécificités prédisposent le département aux épisodes cévenols qui surviennent surtout en automne. On le définit comme étant des cellules orageuses venant de la Méditerranée qui stagnent au niveau des Cévennes. Ce phénomène induit de très fortes précipitations qui peuvent provoquer des crues torrentielles et des débordements importants de cours d'eau.

Le territoire héraultais a notamment été touché en septembre 2014, puis en octobre 2017 par des épisodes cévenols générant des dégâts à la fois matériels mais aussi humains.



## 1 Avant

- Je prévois un **kit de sécurité** et le conserve hors d'eau (cf PFMS).
- Je mets à l'abri mon **véhicule** sans prendre de risque.

## Pendant 2

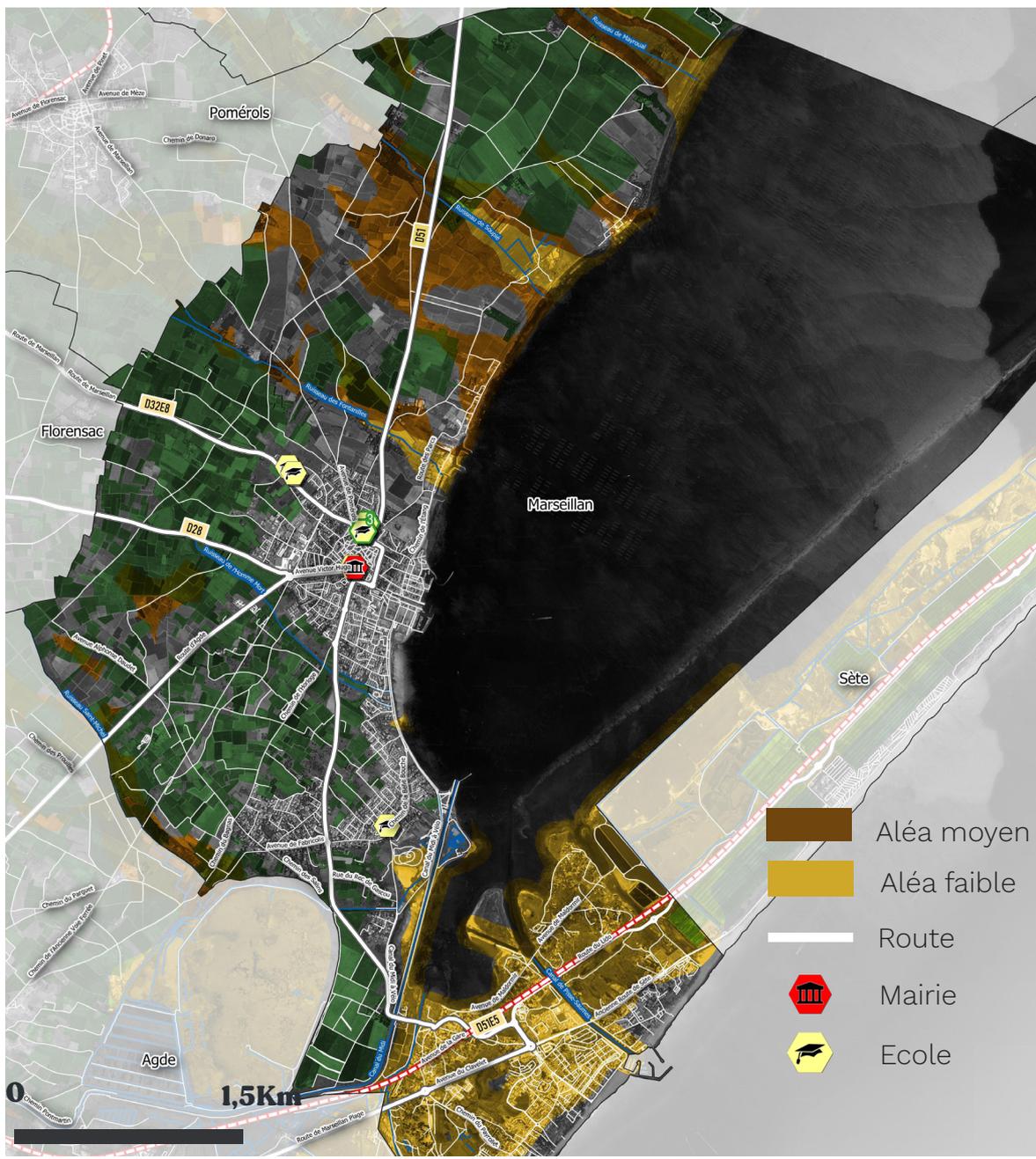
- Je **surélève le mobilier** et mets au sec les denrées périssables.
- J'**amarre les cuves**.
- Je **coupe l'électricité et le gaz**.
- Je me mets en **sécurité dans les étages** avec mon kit de sécurité
- Je **ne vais pas chercher mes enfants à l'école**.
- Je **ne reste pas dans mon véhicule** si je suis sur la route.
- Je **ne descend pas à la cave ou dans un parking souterrain**.

## 3 Après

- Je **ne retourne pas à mon domicile sans autorisation**.
- Je **m'assure que l'installation électrique est sûre** avant de rétablir le courant.
- Je **me tiens informé** auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'**apporte mon soutien** à ceux qui sont dans le besoin.
- Je **prépare les procédures d'assurance** et je fais l'inventaire des dégâts.



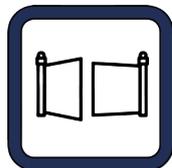
## Risque de mouvement de terrain



### Les bons réflexes



JE PENSE À COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ



J'OUVRE LES ENTRÉES DE MON DOMICILE (PORTAIL).



JE ME TIENS INFORMÉ.



JE FERME LES OUVERTURES DE MA MAISON.



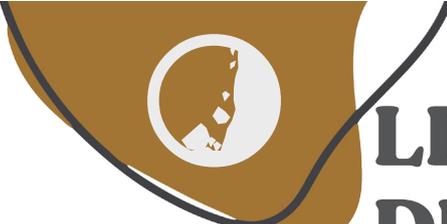
DANS UN BÂTIMENT, JE ME METS À L'ABRI SOUS UNE TABLE OU UN ENCADREMENT DE PORTE.



JE NE SATURE PAS LES RÉSEAUX (PRIVILÉGIER LES SMS).



JE NE VAIS PAS CHERCHER LES ENFANTS À L'ÉCOLE.



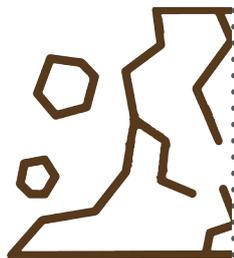
# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

**L**es mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

## Sur la commune

La commune de Marseillan n'est pas concernée par le risque mouvement de terrain, mais elle peut subir un aléa de retrait-gonflement des sols argileux.

Marseillan-Plage est classé comme étant en aléa faible, tout comme une petite partie du nord de la commune. L'aléa moyen concerne en majeure partie le nord de la commune mais ne touche pas d'enjeux particulier.



## 1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

## Pendant 2

**Si je suis dans un bâtiment :**

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.

**Si je suis en extérieur :**

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...).
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

**Si je suis en voiture :**

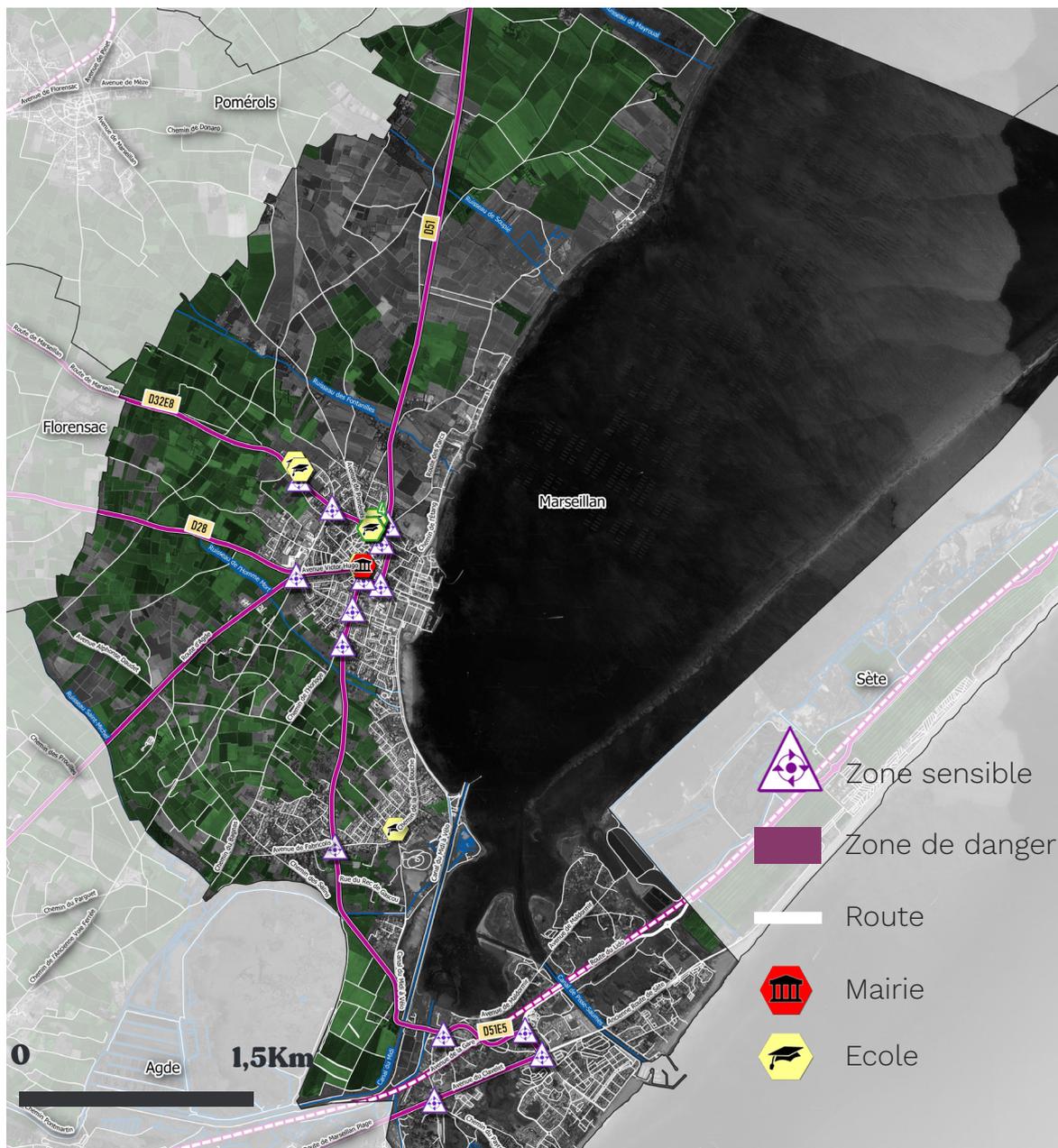
- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

## 3 Après

- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz.
- Si je les connais je les indique, j'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.



## Risque de Transport de matière dangereuse



### Les bons réflexes



JE PENSE À  
COUPER LE  
GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS  
INFORMÉ.



JE FERME LES  
OUVERTURES  
DE MA MAISON.



JE ME METS À  
L'ABRI DANS  
LE BÂTIMENT  
LE PLUS  
PROCHE OU EN  
ÉVACUANT LA  
ZONE.



JE N'ALLUME  
PAS DE FEU.



JE NE  
SATURE PAS LES  
RÉSEAUX  
(PRIVILÉGIER  
LES SMS).



JE NE VAIS PAS  
CHERCHER  
LES ENFANTS À  
L'ÉCOLE.



# LE RISQUE T.M.D

Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuage toxique.

## Dans la région

Au sein du département, compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où. Par ailleurs, **115 communes** sont soumises au risque spécifique de Transport de Matières Dangereuses par les canalisations souterraines de transport de gaz naturel de GRT Gaz, et de transport d'essence. Cependant, certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic (DDRM de l'Hérault, 2012).

## Sur la commune

La commune de Marseillan est traversée par plusieurs départementales qui peuvent occasionner un risque T.M.D : la D51E5, la D51E6, la D161, la D32E8, la D28 et la D51 desservent toute la commune. Mais c'est principalement la D51, la D51E5 et la D32E8 qui représentent un risque. Des enjeux comme des logements ou des écoles se situent dans la zone de danger. De plus, d'après le DDRM de l'Hérault, la commune est aussi concernée par le T.M.D par voie ferrée, ce qui augmente le risque.

## 1 Si je suis témoin

- Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».
- Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au-moins 300 mètres.
- Je repère les codes indiqués et je donne l'alerte aux pompiers (Tel : 18)

### Au téléphone donner :

- Le lieu exact (commune, N° de voie, etc.)
- Le moyen de transport (camion, train, etc.)
- La présence de victimes

## A la fin de l'alerte 2

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.
- Je vais voir un médecin.

## 3 Si il y a un nuage toxique

- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rend hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).
- Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

# RISQUE ATTENTAT

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber attaque, attentat aux explosifs, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'Etat met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le Plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

## Le plan Vigipirate :

Ce plan gouvernemental relève du premier ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'Etat, aux collectivités territoriales, opérateurs et aux citoyens.

3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de mance.

## URGENCE ATTENTAT

**(Vigilance maximum en cas de menace imminente)**

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

## SECURITE RENFORCEE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures addtionnelles

Pas de limite de temps définie

## VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité



## Que faire si vous êtes pris en otage ?



Ne pas attirer l'attention des ravisseurs



Eviter de croiser le regard des terroristes



Eviter de se lever ou de fuir



Ne pas répondre aux provocations



Garder son calme



Enlever discrètement bijoux et montre



Repérer les lieux pouvant servir d'abris



S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

## Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

1 Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



2 Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu



a Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

3 Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)

b Ne pas créer la panique

4 Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)

c S'éloigner de l'objet de quelques mètres

d Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

## En cas d'échange de tirs :



Se courber et gagner un abri proche



Se déplacer rapidement et en zigzags



S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller



Alerter la police

## LES COMPETENCES DE LA COMMUNE FACE A UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le Maire dispose du pouvoir de police administrative et peut couvrir un cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

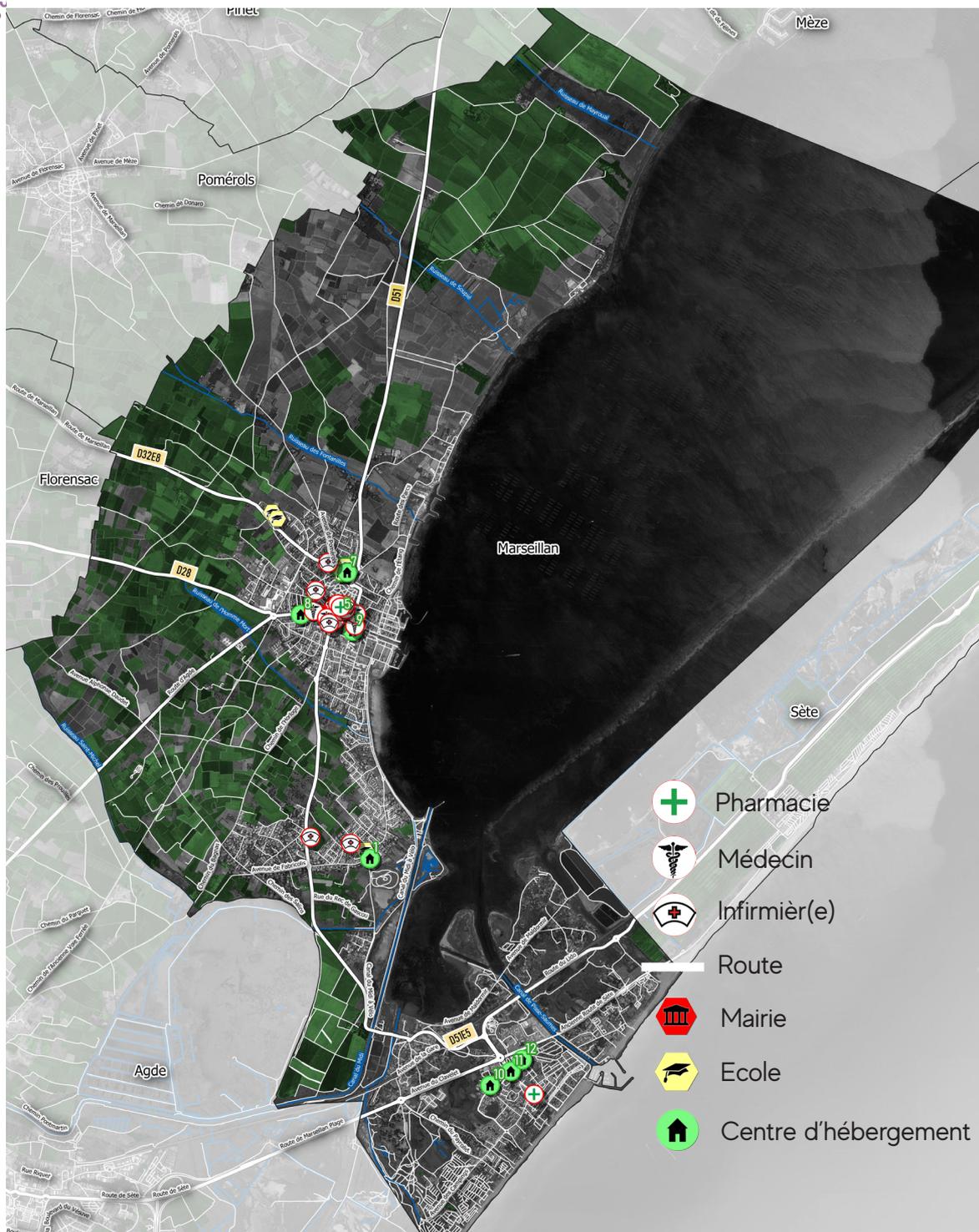
Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en oeuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux.
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



# Risque sanitaire



## Les bons réflexes



JE PRENDS DES NOUVELLES DE MES PROCHES ET PERSONNES VULNÉRABLE



JE ME LAVE LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR



JE ME TIENS INFORMÉ



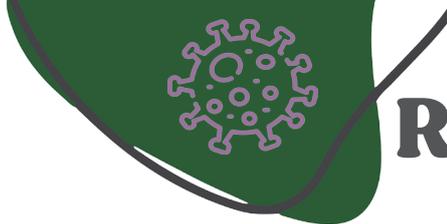
J'ÉTERNUE DANS MON COUDE ET MON MOUCHE DANS UN MOUCHOIR



JE RESTE A LA MAISON



JE NE ME REND PAS DIRECTEMENT A L'HOPITAL.

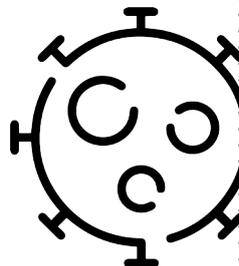


# RISQUE SANITAIRE

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade). Le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une grippe pandémique sont similaires à ceux de la grippe saisonnière: fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours. (Gouvernement, prévention des risques majeurs)



## 1 Agir avant

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Si je présente les symptômes (fièvre...) de la grippe : j'appelle mon médecin traitant ou le 15.
  - Je ne me rend pas à l'hôpital directement.

## Agir pendant 2

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou, j'utilise une solution hydro-alcoolique.
- J'utilise un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Je me tiens informé (tv et radio) et je respecte les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Je me fait vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est lancé.

## 3 Agir après

- Je prends conscience des dangers encore existants.
- En cas d'évacuation, ne retournez à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission.
- Je me fait aider par un médecin pour faire face aux conséquences émotionnelles et psychologiques qui peuvent survenir.
- Je parle de mon expérience à mon enfant pour l'aider à comprendre et à mieux appréhender la situation.



# L'INFORMATION ACQUEREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

Par la loi n°2003-699 du 30 Juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du Code de l'Environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1er Juin 2006.

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté en tout partie l'immeuble concerné

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

## **Personnes concernées :**

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'Etat ou leurs établissements publics.

## **Biens concernés :**

Tous biens immobiliers, bâtis ou non, quelle que soit leur destination, situés dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs

## **A déclarer :**

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé

## **Remplir l'état des risques :**

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture, etc. un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

## **Délai de validité :**

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.



## COMMENT BIEN SE PRÉPARER?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies

En cas de perte de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.

Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tout les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écoute des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes et le type d'événement sur ma commune.

## COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.



### Alerte SMS (Illiwap) :

La commune dispose d'un service d'envoi de messages groupés via l'application Illiwap. Si c'est le cas, elle sera utilisée pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. Il est donc important de la télécharger.



### Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.



Pour mieux connaître cette alerte, rendez-vous sur le site de l'iffo-rme :  
<http://www.iffor-me.fr/content/le-signal-national-dalerte-0>



### Porte voix & Mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.



### Tocsin du village :

Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

## POUR ALLER PLUS LOIN



Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) permet d'aller plus loin dans la préparation et ma capacité de réponse face à un événement.

Le chef de famille peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque que sa famille pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établi lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.

## JE PEUX RETROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie
- En version papier, en mairie
- A proximité des établissements recevant du public

## LES SITES UTILES

### DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

téléchargeables sur : <http://www.herault.gouv.fr>

### INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES :

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

<http://www.vigimeteo.com/>

### PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS :

<http://www.georisques.gouv.fr/>

### INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES :

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### INFO ROUTE :

<https://www.inforoute34.fr/>

### OBSERVATOIRE DES RISQUES NATURELS EN LANGUEDOC ROUSSILLON

<http://www.laregion-risquesnaturels.fr/>

## LES NUMÉROS D'URGENCE

<b>POMPIERS</b> .....	18 ou le 112
<b>SAMU</b> .....	15
<b>POLICE OU GENDARMERIE</b> .....	17
<b>GRDF D'URGENCE</b> .....	08 00 47 33 33
<b>MAIRIE</b> .....	04 67 77 97 10



RisCrises  
Bureau d'études  
Global Solution

